

UNEC MAG

42

Le journal des adhérents à l'UNEC

ÉVÉNEMENT

Retour en images
sur la 40^e édition du MCB

INTERVIEW

Marie-Pierre Lafosse Rivière, présidente UNEC Réunion

ARTISTIQUE

Découvrez Quintessence, la collection AH 2023
de Coiffeur en France



SOMMAIRE

JURIDIQUE Les dernières évolutions légales à connaître p. 4-6

CONCOURS UNEC TROPHY : Une quatrième édition en préparation..... p. 8

INTERVIEW Marie-Pierre Lafosse Rivière : L'art du tous cheveux p. 10-11

ÈVÈNEMENT Salon : Anniversaire réussi pour le MCB p. 12-13

ARTISTIQUE Quintessence : Une collection très nature de Coiffeur en France p. 14

UNEC MAG est une publication de
L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE
36 rue du Sentier 75002 Paris – 01 42 61 53 24 – www.unec.fr
ISSN 2275 – 0126 – Numéro 42 : octobre-novembre-décembre 2023
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Christophe DORE
RÉDACTRICE EN CHEF : Carla CHANTILLON
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : Céline LAVAIL-GEORGIN
ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : Aurélien GLABAS, Véronique
DE FREITAS

ÉDITION DÉLÉGUÉE ET RÉDACTION : Édimétiers,
département de la SAS Média & Artisanat
MAQUETTE : Cécile GARLANTÉZEC LIRIN
RÉDACTION GRAPHIQUE : Pixel6TM.
IMPRESSION : Socosprint (88)
CRÉDITS PHOTOS : P.1-14 photo : Emmanuel Grignon - vidéo : Jeremy
Julien X Kn Création - Maquillage : Amélie Make Up, P.5 AdobeStock
(@JBergem/peopleimages.com; @Jacob Lund), P.6 AdobeStock
(@Kiattisak), P.10 ©UNEC - P.10-11-12-13 ©Frédéric Lecarpentier.

GARDONS CONTACT! Nous écrire : contact@unec.fr – Nous appeler : 01 42 61 53 24

Cher(e) collègue,

Vous avez certainement remarqué que notre profession a été sous les feux des projecteurs ces trois derniers mois. Il y a eu tout d'abord un véritable emballement médiatique lié à la publication par la société Altares de données chiffrées : la plupart des journalistes ont sauté sur l'occasion pour surinterpréter les données en lien notamment avec les défaillances d'entreprises (qui, soit dit en passant, englobaient les entreprises de coiffure mais aussi d'esthétique) et enterraient déjà et à tort la profession ! Puis est tombée la décision du Conseil d'État relative à la réglementation du métier, mettant fin au régime spécifique dont bénéficiait jusqu'ici la coiffure en salon. Cette évolution de la réglementation n'a certes pas provoqué le tsunami de réactions auquel nous aurions pu nous attendre il y a quelques années, mais elle n'en demeure pas moins un sujet particulièrement clivant... Pour autant, je refuse à m'abandonner au pessimisme. Certes, la profession est en difficulté, mais pas en crise. Le secteur connaît, comme tant d'autres, de profondes mutations étroitement liées aux évolutions socio-économiques et culturelles. Il a donc besoin de s'adapter, de se transformer.



Regardons le bon côté des choses : la France aura toujours besoin de ses coiffeurs ! Nous dénombrons aujourd'hui dans l'Hexagone plus de 100 000 établissements de coiffure. Nous sommes arrivés à un stade où il y a plus d'entreprises que de salariés disponibles. D'aucuns m'alertent sur le fait que certaines entreprises ferment : Je n'y vois rien d'alarmiste. C'est finalement un mal pour un bien, le marché ayant grandement besoin de se réguler.

Il est désormais possible de faire valoir une expérience professionnelle de 3 ans en lieu et place du brevet professionnel ? Certes, cette nouvelle ne me réjouit pas sur le principe. Mais là encore, soyons réalistes et un peu visionnaires. Cessons de pédaler à contre-courant et embrassons les opportunités qui s'ouvrent. Cette « nouvelle » annoncée de longue date ne remet aucunement en question notre attachement à la qualification et à la recherche de l'excellence, qui est intrinsèque au métier de coiffeur. Nos entreprises ont besoin de compétences, et c'est bien par la qualification et la formation que les professionnels l'acquerront. Seuls ceux qui l'auront compris tireront leur épingle du jeu. L'I2CR (Institut Coiffeur Créateur Repreneur), le certificat de qualification professionnelle « cheveux crépus à bouclés » ou encore, la filière artisanale, s'inscrivent déjà dans cette logique. Poursuivons dans cette voie !

Je reste convaincu que la coiffure a de beaux jours devant elle, pour peu qu'elle sache se transformer et faire preuve d'innovation. C'est en cela que nous devons concentrer toute notre énergie pour attirer la clientèle dans nos entreprises, lui apporter des réponses en adéquation avec ses besoins, faire monter nos collaborateurs en compétences et les fidéliser. Alors retroussons nos manches et revalorisons cette magnifique profession qui a besoin de se réinventer !

Christophe Doré
Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure

PME

Prolongation du plafonnement à 3,5 % de l'indice des loyers commerciaux

INITIALEMENT PRÉVU POUR PROTÉGER LES PME D'UNE HAUSSE GALOPANTE DES LOYERS COMMERCIAUX JUSQU'AU 30 JUIN 2023, LE BOUCLIER LOYER PLAFONNÉ À 3,5 % SERA MAINTENU JUSQU'AU 31 MARS 2024. ZOOM SUR CE DISPOSITIF DE PROTECTION.

Parmi les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (loi Muppa) instaurées par le Gouvernement en 2022, un plafonnement à 3,5 % de l'augmentation de l'indice des loyers commerciaux (ILC) pour les PME avait été instauré jusqu'au 30 juin 2023. Face au contexte économique, dont la tendance est encore durement marquée par l'inflation, le Gouvernement a opté pour le maintien du dispositif jusqu'au 31 mars 2024. Pour rappel, ce plafonnement, instauré en août 2022 dans le cadre de la loi a permis jusqu'alors de contenir à 3,5 % la hausse de l'indice des loyers commerciaux (ILC). Sans ce bouclier, la variation annuelle de ILC aurait progressé à plus de 6 % dès la fin 2022.

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Ce « bouclier loyer » s'applique à toutes les PME, soit celles qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros, ou celles dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

À QUEL INDICE S'APPLIQUE CE PLAFONNEMENT ?

Seul l'indice des loyers commerciaux (ILC) est concerné par la mesure. Il est publié chaque

trimestre par l'Insee et permet de déterminer dans quelle proportion doivent être révisés les loyers commerciaux. Il est calculé à partir de l'inflation à hauteur de 75 % et de l'évolution du coût de la construction à hauteur de 25 %. Depuis 2019, l'ILC a augmenté de plus de 10 %.

DANS QUELS CAS LE PLAFONNEMENT S'APPLIQUE-T-IL ?

Cette limitation s'applique sur les révisions automatiques, triennales ou en cas de renouvellement de bail :

- Pour les révisions automatiques ou « conventionnelles » dans le cas de l'application d'une clause d'échelle mobile inscrite dans le bail commercial, au vu du trimestre sur lequel la revalorisation annuelle est adossée et qui est compris entre le 2^e trimestre de 2022 et le 1^{er} trimestre de 2023.
- Pour le calcul du plafonnement des révisions triennales (ou « légales ») demandée par l'une des parties (bailleur ou preneur), se basant sur un indice des loyers commerciaux à compter du 2^e trimestre de 2022.
- Pour le calcul du plafonnement de la révision du loyer à l'occasion du renouvellement de bail se basant sur un indice des loyers commerciaux à compter du 2^e trimestre de 2022.



Rappel

Les obligations à respecter lors de l'ouverture de mon salon

OUVRIR SON SALON DE COIFFURE PEUT S'AVÉRER ÊTRE UN VÉRITABLE CASSE-TÊTE JURIDIQUE. EN EFFET, UN CERTAIN NOMBRE DE CONDITIONS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES POUR COMMENCER SON ACTIVITÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ. FAISONS LE POINT !

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent afficher un certain nombre d'informations à destination de leurs salariés ainsi que des clients.

Pour les salariés, les informations concernent de nombreux domaines (document unique d'évaluation des risques, égalité femmes-hommes, non-discrimination, règlement intérieur...).



Pour les clients, doivent être affichés les prix, à la fois en vitrine et à l'intérieur du salon, les informations juridiques sur l'entreprise (nom, statut et forme juridique, numéro d'inscription au répertoire des métiers, numéro de TVA...), les coordonnées du médiateur de la consommation...

Toutes ces informations peuvent être retrouvées en détail dans le guide disponible sur l'espace adhérent. L'UNEC fournit également un kit affichage à commander sur le site Internet de l'UNEC.



**FLASHEZ CE QR CODE
POUR COMMANDER
LE KIT AFFICHAGE**

HYGIÈNE ET ACCESSIBILITÉ

En ce qui concerne les normes d'hygiène et de sécurité, il convient de respecter les règles communes à tous les commerces (ex. : accès aux personnes handicapées) et celles spécifiques à la coiffure (notamment les dispositions sur les locaux à pollution spécifique avec une ventilation adaptée). Il est par ailleurs essentiel de mettre en évidence le plan ainsi que les issues de secours des locaux. L'obligation d'accessibilité est imposée dans les constructions neuves mais depuis le

1^{er} janvier 2015 elle concerne également les locaux existants. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées, en cas d'impossibilité technique de mise aux normes d'accessibilité, de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural, ou s'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées et leurs conséquences.

Pour plus de détails sur ce sujet, nous vous conseillons de vous référer au guide hygiène et sécurité disponible pour les adhérents de l'UNEC.

TAXE SACEM ET SPRE

En cas de diffusion de musiques dans votre salon, vous devez vous acquitter d'une redevance annuelle à la Sacem et la SPRE en rémunération des droits d'auteur des personnes ayant contribué à la création des œuvres musicales diffusées.

Cette obligation s'applique quel que soit le moyen de diffusion choisi : par radio, CD, streaming audio ou vidéo...

Le saviez-vous ?

Tout adhérent à l'UNEC bénéficie d'une réduction du tarif de la Sacem et de la SPRE !



Le guide de l'UNEC sur l'inaptitude physique

Lorsque l'état de santé (physique ou mentale) de l'un de vos salariés se dégrade et devient incompatible avec la pratique du métier, le médecin du travail peut prononcer, à l'issue d'un examen médical et d'une étude du poste de travail, un avis d'inaptitude. L'employeur qui reçoit un tel avis se doit alors de reclasser le salarié concerné sur un poste compatible avec son état de santé. Si cela n'est pas possible, il doit le licencier.



Les règles juridiques encadrant l'inaptitude physique étant complexes, l'UNEC a préparé un guide complet à destination de ses adhérents.

FLASHEZ-MOI POUR PLUS D'INFORMATIONS



A deux, c'est mieux :
**parrainer ne vous a
jamais autant rapporté...**

Parrainez, économisez : le parrain
adhérent et le filleul* bénéficieront
tous deux d'un tarif adhérent réduit à

— 50% *

* Conditions - extrait du règlement parrainage 2023: pour qu'un parrainage soit considéré comme valide, il est nécessaire que le filleul n'ait pas été adhérent dans les 24 derniers mois précédant sa date d'adhésion et que le parrain soit à jour de sa cotisation d'adhésion 2023. L'offre accordée au parrain et au filleul est une réduction de 50 % du montant de l'adhésion 2023 qui leur est applicable. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres, ni applicable à la tarification multi-établissement(s). Règlement complet sur unec.fr.

UNEC TROPHY

Une quatrième édition en préparation

L'UNEC TROPHY 2023-2025, QUATRIÈME ÉDITION DU CONCOURS NATIONAL DE L'UNEC, DEVRAIT COMMENCER DANS LES PROCHAINES SEMAINES. EN ATTENDANT LES DATES (IMMINENTES), DÉCOUVREZ LES DIFFÉRENTS THÈMES DE CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Comme si c'était hier ! En mars dernier, la troisième édition du concours UNEC Trophy s'achevait lors de la finale nationale à Bolbec. Un dénouement après deux années de challenges réunissant plus de 700 participants de toute la France et ses territoires d'outre-mer pour l'amour de l'art et du savoir-faire professionnel. Une finale récompensée notamment par l'engouement du public pour notre métier, près de 1 500 visiteurs ont fait le déplacement pour clore cette édition particulièrement marquée par de nombreux défis sur le plan international.

Face à ce succès, l'UNEC est d'ores et déjà repartie en campagne pour organiser une quatrième édition. Un concours réalisé avec le soutien de l'Oréal Produits Professionnels, AG2R La Mondiale et Babyliss Pro. En attendant que les premières dates et lieux soient publiés pour l'UNEC Trophy 2023-2025, les différents thèmes qui seront traités pour cette nouvelle édition sont déjà connus :

- **Creative cut & color** : Trouvez votre inspiration dans différents éléments : la nature, l'architecture, la mode, les stylistes... Devenez un créateur, faites de cette chevelure votre œuvre d'art.

- **L'homme moderne** : Concevez une coupe homme travaillée avec un coiffage mettant en valeur la chevelure, longue ou courte.
- **Chignon marié romantique** : Créez un chignon romantique et sophistiqué pour un mariage. Un style élégant est attendu pour cette épreuve. La coiffure devra intégrer des aigrettes et/ou des éléments très travaillés ou très lisses.
- **Fashion week** : Prêtez attention aux dernières tendances en vigueur sur les réseaux sociaux et dans les magazines de mode. Les cheveux pourront être attachés ou détachés, selon les goûts et les envies.

Peu importe que vous soyez un jeune apprenti ou un professionnel aguerri, le concours UNEC Trophy se veut ouvert à tous. Les candidats seront évalués selon plusieurs critères, de la créativité de la coiffure à la technicité de la réalisation en passant par le choix vestimentaire, le maquillage et l'harmonie générale.

ET POUR PARTICIPER ?

Patience, c'est pour bientôt ! Les dates, règlements et informations complémentaires sur les concours organisés seront très prochainement publiés sur le site de l'Unec où il sera alors possible de s'inscrire.



UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES
DE COIFFURE

I2CR, l'Institut Coiffeur Créateur Repreneur

Imaginé et conçu par l'UNEC pour les porteurs de projets liés à la coiffure, l'I2CR, Institut Coiffeur Créateur Repreneur propose un accompagnement complet et sur mesure à destination des professionnels en devenir, à ceux déjà établis et souhaitant se développer ainsi qu'à ceux qui souhaitent céder leur entreprise.



UN INSTITUT DÉDIÉ AUX ENTREPRENEURS DE LA COIFFURE

Comment financer son projet, choisir son statut, réaliser son business plan, développer son affaire, reprendre une entreprise, bien vendre son salon... En tant qu'entrepreneur, vous faites face au quotidien à de multiples défis pour développer votre affaire. L'I2CR vous propose de répondre à vos questions et de vous former pas à pas pour concrétiser vos projets. Les formations de l'I2CR sont certifiées Qualiopi et sont éligibles au financement de la formation professionnelle.

Retrouvez l'ensemble
des formations sur unec.fr, onglet
« se former », section « Institut
coiffeur créateur repreneur »

unec.fr



Marie-Pierre Lafosse Rivière

L'art du tous cheveux

GÉRANTE DE MARY-PIER'COIFFURE, MARIE-PIERRE LAFOSSE RIVIÈRE, PRÉSIDENTE DE L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE DE LA RÉUNION A EU UN RÊVE : SUBLIMER LES CHEVEUX DITS TEXTURÉS. LA PREMIÈRE PARTICIPATION DE L'UNEC RÉUNION AU SALON MCB, LE 11 SEPTEMBRE 2023, A DÉFINITIVEMENT SCELLÉ UN SAVOIR-FAIRE SINGULIER.



Pourquoi avez-vous souhaité participer au salon MCB by Beauté Sélection Paris ?

Marie-Pierre Lafosse Rivière : Chaque année, j'ai le plaisir de venir à ce salon pour rencontrer d'autres membres, découvrir les nouvelles tendances, admirer les différents shows, etc. J'organise le voyage également pour les adhérents afin qu'ils en bénéficient aussi. J'ai toujours rêvé de présenter un show afin de mettre en valeur notre savoir-faire réunionnais, nos spécificités et bien sûr, montrer qu'il existe d'autres typologies de cheveux à embellir. Lors du dernier salon, je me suis dit : « On est aussi capable de faire un show ! » Cette première édition est une réussite pour l'Île de la Réunion et nos méthodes artisanales, j'en suis très fière.

Comment avez-vous préparé un tel événement ?

M.-P. L.R. : Soutenus par les commissions artistique et formation de l'UNEC, nous avons constitué le dossier de participation. Notre directrice artistique, Laurence Grammont, a conceptualisé le show Naissance où, à travers différentes coiffures sur des cheveux bouclés à crépus, l'histoire de l'Île de la Réunion est contée. Grâce à une équipe passionnée et dévouée, nous avons pu travailler sans relâche depuis le mois de janvier dernier pour organiser ce show de 30 minutes. Les coiffeuses et autres membres de notre comité artistique, Florence Assani et Émilie Saliou ont démontré leur ingéniosité et leur sensibilité, la créatrice locale « Saby Karatchy Création » a proposé des pièces



► Au centre, en rouge, Marie-Pierre Lafosse Rivière au côté de Christophe Doré et de toute son équipe sur la scène du MCB 2023 pour défendre le savoir-faire réunionnais.



Certificat pour cheveux BFC : une nouvelle formation

Depuis septembre 2023, le certificat « Réaliser des techniques de coiffure pour cheveux spécifiques, bouclés à crépus » est proposé aux professionnels pour enrichir leur savoir-faire dans ce segment. Pour Marie-Pierre Lafosse Rivière, « les professionnels vont bénéficier d'une formation qualifiante, reconnue par l'État, afin d'assurer un service de qualité auprès de cette clientèle en attente ».



uniques faites en matières recyclées, les mannequins dont des ex-Miss Réunion ont révélé toute leur beauté et en backstage, Chloé Grammont a œuvré avec efficacité. Le public est resté bouche bée. Financièrement, nous avons été aidés par l'UNEC de la Réunion et quelques partenaires, utilisé des fonds propres et organisé une loterie.

En quoi les savoir-faire d'outre-mer se distinguent-ils ?

M.-P. L.R. : Notre force réside dans la compréhension des différentes typologies de cheveux. En effet, les différents brassages ethniques en ont fait apparaître de nouvelles. À l'île de la Réunion, nous sommes un laboratoire à ciel ouvert, nous expérimentons sans cesse, cela s'inscrit dans notre histoire et donc dans nos cheveux... Je suis coiffeuse depuis 30 ans,

j'appréhende systématiquement les techniques après avoir posé un diagnostic avec le client. Mon expertise s'affine et se révèle à chaque nouveau client. Pendant leurs congés, des clientes habitant en métropole viennent se faire coiffer dans mon salon !

Que pensez-vous de la nouvelle formation pour cheveux BFC ?

M.-P. L.R. : Il était temps et j'en suis ravie ! L'UNEC travaille depuis des années à sa mise en place. C'est clairement une demande des professionnels sur le terrain. Dans le cursus scolaire classique, nous apprenons les différentes techniques, les méthodes de coupe, la manipulation des produits de construction... mais orienté cheveux dits européens. Cette formation ouvre la voie à une (re)connaissance des cheveux bouclés à crépus.

Salon

Anniversaire réussi pour le MCB

AUSSITÔT LES QUARANTE BOUGIES SOUFFLÉES, VIENT L'HEURE DU BILAN. ET LA CUVÉE 2023 EST UNE NOUVELLE FOIS EXCELLENTE, OFFRANT À NOTRE PROFESSION ET AUX ARTISANS UNE VITRINE DU SAVOIR-FAIRE ET DE L'INNOVATION SUR LE PLAN INTERNATIONAL. RETOUR EN IMAGES !



► Une fois encore, des personnalités ont fait le déplacement, à l'image de la ministre Olivia Grégoire, déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, qui a tenu à saluer le dynamisme du secteur et l'engagement de la profession notamment en matière de développement durable.

▼ Conférence de presse sur l'I2CR animée par Laurent Melin, 2^{ème} Vice-président de l'UNEC.





▲ Le stand de l'UNEC a accueilli de très nombreux visiteurs, une occasion en or pour défendre les intérêts de la profession.



▲ Avec M. Huybrechts, président Febel'hair, fédération belge de la coiffure.
▼ Les MOF Coiffure à l'honneur sur le stand de l'UNEC.



▲ Réunion du réseau UNEC dans le cadre du salon.
◀ Équipe de France de coiffure.

► L'équipe de France a pu briller lors des Championnats du monde de coiffure Hairworld 2023 en remportant 9 médailles d'or, 7 médailles d'argent et 2 médailles de bronze.



Quintessence

Une collection très nature signée Coiffeur en France

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE COLLECTION QUINTESSENCE DE L'ÉQUIPE COIFFEUR EN FRANCE, LE LABEL ARTISTIQUE DE L'UNEC. DE NOUVELLES CRÉATIONS RÉALISÉES SOUS LA HOULETTE DE RAPHAËL PERRIER ET EN PARTENARIAT AVEC L'ORÉAL PRODUITS PROFESSIONNELS.

Célébration de « l'esprit nature » au cœur de l'hiver, la collection Quintessence fait la part belle aux looks empreints de raffinement. Pour la coupe longue, un réel travail a été effectué pour dégager le visage et mettre en valeur la couleur des yeux du mannequin par le biais du placement d'une couleur chaude tout autour du visage. Pour la coupe mi-longue, l'équipe Coiffeur en France est venue travailler le volume sur le dessus afin d'apporter un côté block cut plus massif sur le bas du visage. Pour la coupe courte, les longueurs ont été conservées au niveau de la nuque pour rester sur un entre-deux entre la coupe très courte et le carré court. La frange rideau sur le devant permet par ailleurs de varier les mouvements.

Pour chaque collection, l'UNEC propose à ses adhérents un pack artistique complet incluant des step-by-step, des photos et vidéos permettant d'animer leur salon. Rendez-vous sur l'espace adhérent du site www.unec.fr pour les télécharger.



NOUVEAU

Absolut Repair Molecular

SÉRUM CAPILLAIRE PROFESSIONNEL.

LA TECHNOLOGIE

2% de liant peptidique
+ 5 acides aminés.

LES BÉNÉFICES

Reconstruit la structure
moléculaire du cheveu².
Restaure la force et
l'élasticité³.

**Répare 2 ans de dommages
en une application!**

Découvrez
la gamme complète
Absolut Repair Molecular



L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

1 - Test instrumental sur la structure macromoléculaire de la fibre après application du Sérums à rincer Absolut Repair Molecular. 2 - Test Instrumental après 15 applications du Sérums à rincer Absolut Repair Molecular. 3 - Test consommateur après 2 semaines d'utilisation du Shampoing + Sérums à rincer + Masque sans rinçage Absolut Repair Molecular. L'Oréal France SNC - 30 rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret - 919 434 894 RCS Nanterre.

Grâce au bilan de protection sociale, faites le point sur votre situation personnelle et professionnelle

Épargne : vous souhaitez préparer un projet ou financer les études de vos enfants ?

Prévoyance : êtes-vous bien couvert en cas d'arrêt de travail ou de décès ?

Retraite : quel sera le montant de vos revenus à la retraite ?

Santé : avez-vous une bonne couverture santé ?

5 minutes
pour prendre rendez-vous

1 heure
pour un bilan personnalisé
(un bilan offert d'une valeur de 1000€)

1 vie
de protection sociale
complète

Contactez-nous pour
prendre un rendez-vous
0970 808 808
(Numéro non surtaxé)



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain